



Maternelle

Primaire

Nom de l'enfant : _____
Child's name

Prénom de l'enfant : _____
Child's first name

Né(e) le : ____/____/____
Birthday

Classe 2025 -2026 : _____

Nom du responsable : _____
Name of child's legal guardian

Prénom du resp. : _____
First name of child's legal guardian

Tél. : ____/____/____/____/____

E-Mail : _____@_____

Adresse : _____

Allocataire CAF 74 ; N° d'allocataire : _____

Quotient Familial 2025 : _____

Rappel des modalités d'inscription

1, La priorité sera donnée aux inscriptions à l'année et aux trimestres. Aucun dossier ne sera accepté avant la date d'ouverture des inscriptions. En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter.

2. Pour les enfants à particularité, une rencontre avec la famille est requise avant toute inscription. Merci de bien vouloir prendre obligatoirement contact auprès de la MJC (04.50.53.12.24 ou accueil@mjchamonix.org) avant le démarrage des inscriptions.

PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

(Formulaires disponibles à l'accueil de la MJC ou sur www.mjchamonix.org)

POUR LES ENFANTS INSCRITS DURANT L'ETE 2025 :

Fiche d'inscription dûment remplie et signée.

POUR LES ENFANTS NON INSCRITS DURANT L'ETE 2025 :

Fiche d'inscription dûment remplie et signée.

Fiche sanitaire dûment remplie et signée ainsi que la photocopie des pages vaccination du carnet de santé ;

Notification année 2025 des droits et paiement de la CAF Haute-Savoie sur laquelle apparaît le quotient familial (document disponible sur www.caf.fr) ou, à défaut, une copie du dernier avis d'imposition.

Dans le cas où les documents ne seraient pas correctement complétés et les pièces administratives demandées non fournies, la MJC de Chamonix ne traitera pas le dossier.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ, sauf cas de force majeure justifié.

Je soussigné(e) _____

m'engage à respecter les modalités d'inscription et le règlement intérieur de la MJC conformément aux décisions de son CA. (Règlement intérieur en ligne et à consulter sur www.mjchamonix.org)

autorise le directeur et le service administratif de la MJC à consulter nos données personnelles sur le site internet mis en place par la CAF pour le calcul du tarif pour la garde de nos enfants.

À Chamonix le _____

Signature :



MERCREDIS 2025 - 2026

ACCUEIL DE LOISIRS P'TITS BOUTCH

Période 1	Journée	matin	après-midi
10/09/25			
17/09/25			
24/09/25			
01/10/25			
08/10/25			
15/10/25			
VACANCES D'AUTOMNE			

Période 1	Journée	matin	après-midi
05/11/25			
12/11/25			
19/11/25			
26/11/25			
03/12/25			
10/12/25			
17/12/25			
VACANCES DE FIN D'ANNEE			

Période 2	Journée	matin	après-midi
07/01/26			
14/01/26			
21/01/26			
28/01/26			
04/02/26			
VACANCES D'HIVER			

Période 2	Journée	matin	après-midi
25/02/26			
04/03/26			
11/03/26			
18/03/26			
25/03/26			
01/04/26			
VACANCES DE PRINTEMPS			

Période 3	Journée	matin	après-midi
22/04/26			
29/04/26			
06/05/26			
13/05/26			
20/05/26			
27/05/26			
03/06/26			
10/06/26			
17/06/26			
24/06/26			
01/07/26			

Quotients familiaux

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
	de 0 à 800	de 801 à 1000	de 1001 à 1200	de 1201 à 1400	de 1401 à 1600	de 1601 à 1800	de 1801 à 2200	> 2201
Mercredis Journées		Mercredis Journées						
Forfait Année (35 M)	567,00	637,00	679,00	759,50	777,00	794,50	812,00	903,00
1ère période de septembre à décembre (13 M)	224,90	250,90	280,80	313,30	328,90	336,70	343,20	382,20
2ème période janvier à avril (11 M)	190,30	212,30	237,60	265,10	278,30	284,90	290,40	323,40
3ème période de avril à juillet (11 M)	190,30	212,30	237,60	265,10	278,30	284,90	290,40	323,40
Journée (à l'unité)	19,20	22,20	25,40	29,80	31,30	33,80	36,30	40,80
Mercredis Demi Journées sans repas		Mercredis Demi Journées sans repas						
Forfait Année (35M)	367,50	413,00	441,00	493,50	507,50	528,50	532,00	588,00
1ère période de septembre à décembre (13 M)	146,90	163,80	182,00	204,10	213,20	218,40	223,60	248,30
2ème période janvier à mars (11 M)	124,30	138,60	154,00	172,70	180,40	184,80	189,20	210,10
3ème période de avril à juillet (11 M)	124,30	138,60	154,00	172,70	180,40	184,80	189,20	210,10
Demi journée (à l'unité)	9,60	11,10	12,70	14,90	15,60	16,90	18,10	20,40
ADHESION du 01 juin 2025 au 31 mai 2026	10,5							
TOTAL À RÉGLER:								

Chèques : 1: _____ 2: _____ 3: _____
 ANCV: _____
 Carte Bleue: _____
 Espèces: _____